

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

28/09/2020

N° E20000037/95

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

LA PRÉSIDENTE DU TRIBUNAL
ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 24/09/2020, la lettre par laquelle le Préfet du Val-d'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet la création d'un bassin de stockage des eaux pluviales enterré à Soisy-sous-Montmorency ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2020 pour le département du Val-d'Oise ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Alain BOYER est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée au préfet du Val-d'Oise et à Monsieur Alain BOYER.

Fait à Cergy, le 28/09/2020

La présidente,

signé

N. Massias

*Pour expédition conforme,
Le greffier,*